

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 03.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le trois mai deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Laurent BAYART - Eric THOMY - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU
Monsieur Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 12 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 mai 2023

Le Maire, Béatrice BULOU



6. Acquisition des parcelles cadastrées section 25 parcelles 734 et 735

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 7
dont 6 avec procuration

La commune a reçu la proposition d'acquérir deux parcelles non bâties, situées sur le ban communal, cadastrées comme suit :

- section 25 parcelle n°734, d'une contenance de 0,80 are appartenant à
pour 2/4 en pleine propriété et 2/4 en usufruit et à pour 1/4 en
nue- propriété et pour 1/4 en nue-propriété.
- section 25 parcelle n°735, d'une contenance de 1,59 ares appartenant à

Ces parcelles constituent un enjeu par leur situation en bordure de la rivière Souffel. La commune s'engage en contrepartie de l'acquisition de ces parcelles, à procéder dans les 5 ans à l'édification d'une clôture sur limite parcellaire, entre le chemin d'exploitation cadastré 739 en section 25, et les parcelles 731 et 732 en section 25.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'acquisition moyennant le prix d'un euro symbolique des parcelles suivantes

- Parcelle n°734 en section 25 d'une contenance de 0,80 ares et appartenant à
pour 2/4 en pleine propriété et 2/4 en usufruit et à pour 1/4 en
nue- propriété et pour 1/4 en nue-propriété.
- Parcelle n°735 en section 25, d'une contenance de 1,59 ares, appartenant à

S'ENGAGE, en contrepartie, à procéder dans les 5 ans à des travaux de clôture entre le chemin d'exploitation cadastré 739 en section 25 et les parcelles 731 et 732 en section 25, soit avant le 8/05/2026,

AUTORISE Madame le Maire ou son.s.a représentant.e à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui seront dressés par l'étude notariale de Maître Calderoli-Lotz.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 25 Voix pour

1 Abstention : Philippe ROSER

Mundolsheim, le 12 mai 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI